

PELTRE



Infos



NOVEMBRE 2023

55

BULLETIN MUNICIPAL





Sommaire

EDITO DU MAIRE

→ CADRE DE VIE

- P 4** - Passation de commandement à la 5^{ème} compagnie
- P 5** - Nettoyons la nature
- P 6** - Un lieu, une histoire : la gare de Peltre
- P 8** - PLUI : enquête publique
- P 9** - La Poste

→ VIE CULTURELLE

- P 9** - Club de lecture : venu de Gilles LAPORTE
- P 10** - Concert du Conseil de Fabrique

→ VIE ASSOCIATIVE

- P 11** - AS PELTRE
- P 11** - Association des Champs Dorés
- P 12** - Fête de l'AEA
- P 13** - Les petites Toupies
- P 13** - Champs Sonores

→ VIE MUNICIPALE

- P 14** - Comptes Rendus des Conseils Municipaux

→ VIE ÉCONOMIQUE

- P 16** - Société JVC
- P 18** - Groupe HUNAUT

→ INFOS

- P 19** - Réglementation en matière de plantations
- P 20** - Etat civil : naissances, décès
- P 20** - Agenda des manifestations



**Directeur de la publication
et coordination :** Walter KURTZMANN

Equipe éditoriale :

Jacques DEVAVRY, Nadine GARCIA, Walter KURTZMANN,
Monique LEYDER, Caroline MARIGNY, Cathy MOMPERT,
Jean-Marc RACHULA et Elisabeth WIRTZ

Photographies :

Jacques DEVAVRY, Walter KURTZMANN, Monique LEYDER,
Caroline MARIGNY, Jean-Marc RACHULA

Conception et Impression : TEKPRESSE (57)
tekpresse@orange.fr

Tirage : 1 000 exemplaires

Document distribué par l'équipe municipale. Imprimé avec des encres
à base d'huiles végétales et non minérale sur papier FSC

Edito



Près de trois ans jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty, le drame terroriste a encore frappé notre pays et la communauté éducative est de nouveau en deuil.

Face à l'horreur de ce nouvel attentat, notre république doit faire bloc pour être forte et doit être intransigeante sur le respect de ses valeurs républicaines et humanistes.

Nos enseignants, "**Les hussards noirs de la République**" désignés comme tels par Charles Péguy, doivent pouvoir continuer à enseigner ces valeurs sans craindre pour leur sécurité.

Nous sommes actuellement en "**URGENCE ATTENTAT**" du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire.

Je recommande donc à tous d'être très vigilants.

Comprenez donc que le personnel de nos écoles soit exigeant et contrôle les accès.

Nous sommes une petite commune, je compte également sur vous tous pour nous informer de tout comportement suspect en lien avec le sujet ou de toute dégradation pouvant survenir sur nos édifices publics ou religieux.

Au niveau local, le Conseil Municipal souhaite préserver un service public de qualité au plus près des habitants et en adéquation avec les valeurs que nous défendons au quotidien.

C'est pourquoi, avec l'équipe municipale, nous agissons pour nous opposer à la décision unilatérale de la Direction du Groupe La Poste consistant en la fermeture du bureau de Poste de Pelre chaque lundi, mercredi, vendredi et samedi (ouverture seulement les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) et pour le maintien de 21 heures d'ouverture, 4 jours par semaine, qui répondent aux besoins des habitants.

" Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! "

Alors qu'il a déjà réduit l'ouverture hebdomadaire de 2 jours (fermeture les lundis et jeudis), qu'il multiplie les fermetures inopinées et qu'il a mis en place une fermeture estivale, le Groupe La Poste justifie cette nouvelle diminution des jours d'ouverture par une baisse de fréquentation. La seule alternative qu'il propose est la reprise de l'activité par la commune avec l'ouverture d'une agence postale communale ou le transfert chez un commerçant via un point relais mais sans garantie de pérennité. Or, il est parfaitement illusoire de faire croire que l'ensemble des missions confiées aux agents du service public de la Poste pourraient être exercées par un commerçant dont ce n'est nullement le cœur de métier. Le simple maintien d'un " point relais » ne saurait non plus répondre aux exigences élémentaires de confidentialité ou d'accès au service public bancaire notamment pour les personnes âgées ou précaires.

Par ailleurs, le Groupe La Poste n'a pas tenu sa promesse d'étudier la solution de la présence d'un facteur guichetier qui effectue sa tournée de courrier le matin et tient le guichet l'après-midi, ce qui implique une fermeture du bureau de poste les matins.

Vous pouvez compter sur la mobilisation pleine et entière du Conseil Municipal dans ce dossier et nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de celui-ci.

Dans une actualité si anxiogène, qui multiplie les inquiétudes, soyons acteurs du *Bien Vivre Ensemble*.

Avec enthousiasme, exigence et passion, soyons toutes et tous artisans de la construction d'une commune moderne et solidaire.

Je vous souhaite un bel automne !

Walter KURTZMANN
Votre maire

Passation de commandement à la 5^{ème} compagnie



Vendredi 15 septembre, à l'unité opérationnelle de Peltre, le contrôleur général François Vallier, chef de corps et directeur départemental du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de la Moselle a transmis le commandement de la 5e compagnie d'incendie et de secours Metz-Orne au capitaine Quentin Spiess, chef de l'UO de Peltre.

Il succède au lieutenant-colonel Gaël Zimmer qui était à la tête de la compagnie depuis le 8 janvier 2021.

Celui-ci devient chef du pôle métier (prévention dans les établissements recevant du public, gestion des risques et des crises, liaison avec la préfecture et l'état-major interministériel de la zone Est...) à l'état-major du SDIS où il a occupé entre 2016 et 2021, le poste de chef du CTA/CODIS (centre de traitement de l'alerte/ centre opérationnel départemental d'incendie et de secours).

Quelque cent cinquante sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, membres du service de santé et de secours médical, jeunes sapeurs-pompiers, vétérans, personnels administratifs, techniques et spécialisés participaient à la cérémonie, rehaussée par la musique des sapeurs-pompiers de Thionville aux côtés des autorités civiles et militaires, dont M. le préfet Laurent Touvet, Mme Valérie Romilly, vice-présidente du Conseil Département et M. Walter Kurtzmann, maire accompagné d'élus du Conseil Municipal

Au cours de cette cérémonie, le commandant Gaël Zimmer, a été nommé au grade de lieutenant-colonel par M. le Préfet Laurent Touvet. C'est son fils, jeune sapeur-pompier à St-Avold qui lui a remis son nouveau képi.





Opération nettoignons la nature

L'opération « **Nettoignons la nature** » mise en place par les centres E.Leclerc revient pour sa 26^{ème} année. Cette action a un but éducatif permettant de sensibiliser les grands et les petits à la protection de l'environnement.

Elle offre malheureusement l'occasion de constater le comportement irresponsable de certains humains.

Le vendredi 23 septembre, munis de gants, de sacs poubelle, et de pinces (pour les adultes uniquement), 220 enfants de l'école publique et de l'école Notre-Dame, accompagnés des enseignants et de parents d'élèves, se sont lancés le défi de collecter le plus de déchets possible autour du village. L'action s'est prolongée le samedi matin où une vingtaine de bénévoles (trop peu !) ont mis la main à la pâte pour finaliser l'action. La collecte a été malheureusement fructueuse. ...

Merci aux enfants, aux enseignants, aux bénévoles pour ce geste citoyen.

Restons sensibilisés au respect de notre planète sachant que chaque objet jeté peut avoir des conséquences à long terme sur l'environnement.

*Restons vigilants
et responsables !*





Un lieu, une histoire : la gare de Peltre

LA GARE DE PELTRE

Aujourd'hui, c'est une simple halte SNCF, dite PANG, (Point d'Arrêt Non Géré), avec ses deux modestes abris pour les voyageurs qui prennent des TER. Jusqu'en 1994, elle fut une authentique station de chemin de fer avec son bâtiment voyageur où logeait le chef de gare et sa famille, ses installations ferroviaires comme des voies de garage, un quai marchandises, quatre postes d'aiguillage et bien sûr la maison du garde barrière.



POURQUOI UNE GARE À PELTRE ?

La liaison ferroviaire Metz-Forbach est envisagée dès 1843. Un rapport très documenté de l'ingénieur Le Joindre propose de construire des gares à la hauteur des villages de Magny et Frontigny. Protestations unanimes des élus de Peltre. Le maire Jacques Granjean, maréchal-ferrand de son état, la famille Pyrot interviennent dans ce sens auprès de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. Laquelle négocie avec Marguerite Régnier d'Arraincourt, veuve du Président Pyrot*, l'achat de terrains pour y construire la ligne sur ses terres de Crépy. Elle n'hésite pas à accepter qu'une partie du jardin du château soit amputée pour qu'on y construise un faisceau de 5 voies de garage.

En souvenir les cheminots ont appelé "jardin des roses" cette infrastructure aujourd'hui disparue.

En 1849, la décision est prise ; Peltre aura sa gare. Il est vrai que, sous l'impulsion de la famille Pyrot, la physionomie du village s'est transformée depuis quelques années.

Église, mairie, écoles, presbytère viennent d'être terminés.

Et puis, depuis 1839, les Sœurs de la Providence se sont établies dans le village.

Autant d'arguments qui plaident pour le choix de Peltre.

QUELLE GARE ?

Il faut attendre 1851 pour que la ligne Metz Forbach soit ouverte. Le 24 juillet, la gare est donc mise en service. Un peu plus d'un an plus tard, la voie ferrée est prolongée jusqu'à Sarrebruck, année de l'inauguration officielle de toutes les gares du parcours.

C'est un B.V. (bâtiment voyageur) de type 4e classe. Son architecte est un vosgien, Léon- Charles Grillot né et mort à Epinal (1827-1898).

Un style Grillot ? Pourquoi pas. On lui doit bon nombre de gares de notre région comme celles de Pont à Mousson, Rémilly, Faulquemont, Courcelles sur Nied ... Cette dernière toujours en l'état pourrait être sa sœur jumelle. Grillot est aussi l'architecte de certaines gares de la ligne PLM (Paris, Lyon, Méditerranée) comme Orange, Pierrelatte ...de lointaines cousines.

Le 29 septembre 1867 la gare est pavoisée pour le passage du train impérial. Il s'agit d'honorer Napoléon III de retour d'Allemagne où il avait été invité pour l'anniversaire de Guillaume 1er. Il fera étape à Metz ...trois ans avant son dernier passage, moins glorieux il est vrai.

UNE GARE STRATÉGIQUE ?

1870 : Metz est un camp retranché depuis la mi-août. La gare de Peltre est devenue tête de ligne pour le ravitaillement des troupes prussiennes qui assiègent Metz.

* Hubert Pyrot de Crépy (1758-1834) Président de Chambre à la Cour Royale de Metz (Palais de Justice) et député à l'Assemblée législative.



Des wagons de vivres sont stationnés, dans un premier temps, entre Peltre et Magny. D'ailleurs, un jour, quelques wagons mal accrochés rouleront vers les lignes françaises, à la grande joie des assiégés !

Aussi les vivres prises dans les villages alentours et destinées aux assiégeants seront entreposées un peu plus loin en gare de Courcelles sur Nied.

C'est surtout lors de l'épisode de la bataille du 27 septembre que la gare devient un enjeu militaire.

Le contrôle de la voie ferrée devient primordial. Des wagons remplis de vivres et de fourrage ont été signalés en gare de Courcelles sur Nied. Un train chargé de militaires français dont on a blindé la locomotive dans les ateliers de Montigny pourrait le récupérer en s'y accrochant. Conjointement, la prise du village s'impose. L'épisode de la bataille de Peltre a fait l'objet de plusieurs articles dans ce bulletin ; une commémoration du 150ème anniversaire a eu lieu en 2020. Je me contenterai de rappeler que les prussiens ayant été informés par un espion, avaient coupé la voie ferrée à la hauteur de Crépy.

Donc, échec de l'opération fourrage mais la bataille du matin du 27 septembre fut une sanglante « **bataille du rail** ». Par représailles le village fut incendié, le bâtiment de la gare fut préservé.

DU CHEMIN DE FER AU CHEMIN DE TERRE.

Si de nos jours, la gare est d'abord halte pour des TER, elle fut autrefois de par ses infrastructures, une gare pivot essentielle lors de l'annexion.

Détruit et incendié lors de la bataille de Peltre, le château de Mercy a été reconstruit entre 1904 et 1908.

Ce fut un imposant chantier nécessitant des moyens considérables.

D'immenses morceaux de grues déposés sur quinze wagons tirés par deux locomotives ont été acheminés jusqu'à la gare.

Un embranchement a été installé au Sud-Est du village, une voie ferrée montant dans le bois vers la colline où trône aujourd'hui l'imposant château. Elle servira aussi au ravitaillement du fort de Mercy.

Du tracé de cette ancienne voie ferrée en remblai subsiste un chemin en courbe visible au-delà des Champs Dorés. Le Chemin d'Emmaüs et son prolongement dans le bois en sont l'autre tronçon.

Le long chemin rectiligne qui traverse du Nord au Sud le bois de l'Hôpital fut aussi tracé initialement pour le passage d'une voie ferrée militaire raccordée au réseau à Peltre.

Aujourd'hui voie verte bien appréciée de la population métropolitaine, elle porte encore de nombreuses traces de sa vocation stratégique du temps de l'annexion : présence de quais de chargement, de voies de raccordement vers les forts construits dans le cadre de la ceinture fortifiée de Metz. (Fort de Chesny).

Des panneaux bien documentés, réalisés par l'ADFM (Association pour la découverte de la Fortification messine) renseignent tous ceux qui voudront bien prendre le temps de les lire.

A suivre ...

Jacques DEVAURY

PLUi de l'Eurométropole

L'enquête Publique est ouverte



Venez nombreux participer à l'enquête publique.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle des 45 communes de l'Eurométropole de Metz. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il dessine un projet de développement pour les 15 prochaines années et le formalise au travers des règles d'occupation et d'utilisation des sols.

Le PLUi est un outil au service du développement du territoire, durable, cohérent et équilibré. Construction de logements, transports, équipements sportifs et éducatifs, agriculture, paysages, ... Il intègre de nombreuses thématiques et prend en compte l'aménagement sous ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Le projet intercommunal allie la force du « faire-ensemble » et la finesse du respect des spécificités de chaque commune. C'est un projet partagé consolidant les obligations européennes, nationales et territoriales.

Pour rappel, après l'arrêt du PLUi de l'Eurométropole, le Conseil Municipal de Peltre a décidé d'émettre un avis favorable au projet arrêté. Il considère toutefois qu'il y a lieu de réaliser des ajustements sur le volet réglementaire qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique.

Le temps de l'enquête publique est arrivé : elle se déroulera du lundi 23 octobre à 9h00 jusqu'au vendredi 1er décembre 2023 à 17h00.

La procédure d'enquête publique consiste à recueillir les avis, les remarques, les observations et les contre-propositions du public. Toute personne souhaitant prendre part à l'enquête publique, sans restriction, est invitée à participer lors d'une des 17 permanences de l'enquête publique, dans les mairies, à la maison de l'Eurométropole, sur registre numérique via le site de l'Eurométropole ou encore par courrier.

Les commissaires-enquêteurs se tiendront à disposition en Mairie de PELTRE le lundi 13 novembre 2023 de 16h à 19h00 pour vous entendre et recueillir vos contributions.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport intégrant les observations exprimées sur le projet de PLUi*. Elle rendra ensuite ses conclusions agrémentées d'un avis argumenté.

Pour tout savoir sur l'enquête publique du PLUi de l'Eurométropole, un livret-guide est à votre disposition en Mairie. Vous pouvez aussi le consulter sur le site www.plui.eurometropolemetz.eu, ainsi que l'ensemble des documents relatifs au projet

*Les documents d'urbanisme communaux resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU intercommunal.



Les élus disent NON à la réduction des horaires du bureau de poste

Lors de la réunion du Conseil Municipal de Peltre du 19 octobre, les élus ont exprimé leurs plus vives protestations contre la décision unilatérale de la Direction du Groupe La Poste consistant en la fermeture du bureau de Poste de Peltre chaque lundi, mercredi, vendredi et samedi et réduisant l'ouverture de 21h par semaine à seulement 12h (ouverture seulement les mardi et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Cette décision leur avait été annoncée lors de la réunion du 7 septembre par la Déléguée Territoriale du Groupe de Moselle accompagnée la Directrice du Réseau La Poste de Marly qui s'appuient sur la diminution croissante du nombre de lettres et de colis gérés annuellement par La Poste pour justifier cette restructuration du fonctionnement. Tendances, qui s'est brutalement accélérée avec la crise sanitaire et devrait se poursuivre dans les années à venir.

Cette mesure vient s'ajouter aux réductions déjà subies au cours des années précédentes (réduction de 22h30 par semaine à 21h en 2022) et aux nombreuses fermetures inopinées. Elle engendre des difficultés accrues pour des dizaines de peltrois et surtout ceux travaillant, dans l'impossibilité, pour beaucoup d'entre eux, d'accéder au guichet de La Poste. Pourtant, la commune de Peltre est au cœur d'un bassin de population d'au moins 5 000 habitants et a le dimensionnement pour bénéficier d'un bureau de poste à part entière, d'autant plus que des projets importants de développement sont en cours dans ce bassin de vie.

De plus, les élus constatent que les représentants du Groupe La Poste n'ont pas tenu leur promesse de rechercher une solution de facteur guichetier qui assure

la distribution des lettres et colis, le matin et l'ensemble des services d'un bureau de poste, l'après-midi, ni celle d'un contrat étudiant pour maintenir une ouverture le samedi matin, se limitant au transfert d'un point d'accueil chez un commerçant.

L'ensemble de ces mesures constitue une remise en cause inacceptable de la présence postale dans la commune de Peltre alors même que le Groupe La Poste exerce une mission de service public tout à fait essentielle pour l'ensemble de nos concitoyens.

Le Conseil municipal a donc voté une motion contre la réduction des horaires du bureau de poste et à l'unanimité :

- Réfute les arguments qui lui ont été opposés pour justifier la fermeture progressive du bureau de poste communal ;
- Se prononce pour le maintien d'un service postal de qualité avec un minimum de 21 heures d'ouverture, 4 jours par semaine ;
- Réclame, de la part d'une société détenue majoritairement par des capitaux publics et tenue à des obligations de service public, que la rentabilité du bureau de poste ne soit pas seulement appréciée à partir de critères financiers mais aussi sociaux et en intégrant les nécessités d'un aménagement harmonieux du territoire ;
- Demande à la Direction du Groupe La Poste de renoncer à ces mesures de réduction de la présence postale à Peltre ;
- S'oppose à toute fermeture ou transformation du bureau de poste de Peltre.



Le club de lecture

Il se passe toujours quelque chose au club littéraire de Peltre. Gilles Laporte écrivain Lorrain, conférencier, scénariste, venu parler de ses romans et de son attachement sans faille à notre Lorraine, a fait l'honneur de répondre à l'invitation des membres du club de lecture, lundi 11 septembre.

C'est devant une nombreuse assistance que l'écrivain a partagé sa passion pour l'écriture et son amour pour l'histoire et le patrimoine de notre belle région.

Le débat mené d'une main de maître par Jean-Marie Vannesson, journaliste à RPL, nous a mené à une heure avancée de la soirée.

Après une séance de dédicace et, sachant que l'un ne va pas sans l'autre, nous sommes passés de la nourriture de l'esprit à celle du corps.

Un grand merci à notre invité et à toute l'assemblée pour ce grand moment de partage.





Concert du 24 septembre organisé par le Conseil de Fabrique

Beaucoup de satisfaction pour les présents tant " auditeurs " que " choristes " après le concert du 24 septembre qui a présenté 21 interprétations très variées sous la baguette de Claire Pallas (chorale Si on chantait) et Murielle Lindner (chorale Melody).

Financièrement, le résultat est correct, sans plus, car déduction faite des frais de Sacem, d'indemnisation des chorales des frais de matériel de communication et du verre de l'amitié, le bilan est de 400 €.

Cette somme sera affectée à la réduction des frais de réparation des dégâts de la foudre à la charge du Conseil de Fabrique.

Mais... c'est toujours cela : les petits ruisseaux font les grandes rivières !



OÙ EN EST-ON FINANCIÈREMENT ?

La foudre du 5/08/2022 a occasionné 27 156 € de dégâts sur les installations électriques à l'intérieur de l'église et imputables au Conseil de Fabrique :

- **19 785 €** de réparation des sonneries (cloches restées muettes pendant 6 mois) ;
- **6 189 €** de remplacement de la sonorisation avec conservation des anciennes enceintes acoustiques ;
- **1 037 €** de remplacement de la régulation du chauffage (absence de celui-ci dans la période hivernale) ;
- **135 €** de diagnostic de l'installation électrique.

RÉPARTITION DES FRAIS :

- **48 %** (soit 13 126 €) de ce montant a été pris en charge par notre assurance ;
- **52 %** (soit 14 030 €) sont à charge du Conseil de Fabrique.

Les 4 animations réalisées à ce jour (2 extérieures à l'église : repas dansant et loto en partenariat avec l'A.E.A. et 2 concerts à l'intérieur de l'église) ont permis de dégager un excédent de 5 572€ soit 40 % des frais à charge du Conseil. En soit, ce n'est pas mal du tout !

De plus, nous avons également reçu des dons de particuliers soit "aide au chauffage" soit "aide à la réparation des dégâts électriques".

SUITE D'ANIMATIONS ENVISAGÉES EN 2023

Dimanche 22 octobre à 16h : concert de chants sacrés avec orgue et piano (voir affiche) avec le Chœur Liturgique des Glandières qui s'est déjà produit par le passé à la Chapelle du Couvent de Notre Dame.

POUR 2024

1| À l'église :

- **Dimanche 7 janvier 2024 à 16h00** : concert de l'Épiphanie par la Chorale " JUBILATIO "
- D'autres concerts pourraient éventuellement avoir lieu car des contacts sont engagés avec :
 - > Le Chœur d'hommes de Hombourg-Haut ;
 - > Les Chœurs de La Marjolaine (Dorémirabelle) ;
 - > L'ensemble d'accordéons du Val de Metz qui est intervenu l'église des Reully.

2| A la salle des Fêtes : sont envisagés...

- 2^{ème} édition d'un déjeuner dansant (en juin)
- 1 repas paroissial (octobre).



VIE ASSOCIATIVE

AS PELTRE



Horaires des entraînements :

U6-U7 : mardi à 17h45 avec Melki et Julien ;

U8-U9 : mardi et le vendredi à 18h00
avec Anthony et Cyril ;

U10-U11 : mardi à 18h00 à Peltre et le jeudi à 18h00
à Ars-Laquenexy avec Bruno et Baptiste ;

U12-U13 : lundi et le jeudi à 18h30 avec David ;

Séniors : mercredi et le vendredi à 19h15 avec Nicolas.

Le baby-foot (4-5 ans) est de retour à L' AS Peltre depuis début octobre et ce, tous les dimanches à 10h30 sur le terrain de l'AS Peltre avec Bérénice !

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- Philippe Thomas (Secrétaire) **07 71 57 12 22**
- Thierry Grandjean (Président) **06 80 03 84 86**

peltre.as@moselle.lgef.fr

L'Assemblée générale du club se déroulera le jeudi 16 novembre à 19h30 à la salle des Fêtes

Association des Champs dorés

Après une année 2022 sans manifestation, l'association des Champs Dorés a de nouveau organisé la fête des voisins du lotissement des Champs Dorés début septembre. Cette édition a rencontré une belle participation avec pas loin de 100 personnes qui ont répondu présent ! Après l'apéritif, les adhérents ont pu partager leurs talents culinaires dans un buffet partagé. Bien entendu, les barbecues étaient également de la partie !

Le tout agrémenté d'une ambiance musicale gérée d'une main de maître par Salva ! La seconde partie de soirée a permis à chacun de donner de sa personne et de sa voie sur un karaoké endiablé !

*Une belle édition de partage
avec de beaux souvenirs !*





La soirée de remise de dons de l'AEA : une soirée de présidents et de bénévoles au grand cœur !

Le 23 septembre 2023, une belle soirée chargée d'émotion et de bonne humeur s'est déroulée à la salle des Fêtes : la remise de dons de l'Association Entraide et Amitié.

Une soirée de présidents ! Les présidents des associations recevant un don de l'AEA ont présenté en quelques mots les actions menées aux présidents des associations de la commune présents ainsi qu'aux représentants de la municipalité devant **un public de bénévoles qui nous le savons tous, fait la force des associations.**

Tous ont souligné les difficultés accrues qu'elles rencontrent pour mener à bien leurs projets.

L'AEA aide depuis des années des associations qui œuvrent en Afrique pour l'éducation des jeunes, comme Kambzaka et Mil'école au Burkina Faso ou Esenam et Emenefaaou Togo, à Madagascar avec Projet Action, aux Philippines avec Erda...

Nous soutenons fidèlement d'autres associations comme Aremig pour l'hébergement des parents d'enfants malades, Vivre avec le Sed (Syndrome d'Ehlers

Danlos) en soutien avec les personnes atteintes de cette maladie rare ou le Casam qui aide les demandeurs d'asile en Moselle.

Cette année, nous avons accueilli trois nouvelles associations : Atelier 17.91 qui lutte contre l'isolement et la précarité en proposant des ateliers éco-responsables dans des quartiers prioritaires partout en Moselle, l'ACPA (Association Cœur pour l'Amitié) qui a pour mission d'aider, d'accompagner dans le domaine éducatif les enfants et jeunes adultes des quartiers défavorisés au Congo Brazzaville et Pédiatrie enchantée pour les enfants hospitalisés en Moselle.

En 2023, ce sont plus de 14 000 euros qui ont été distribués par AEA à ces associations partenaires.

C'est le résultat d'un an de manifestations comme le loto mensuel (tous les 2^{èmes} vendredi du mois) et de la fête sportive du mois de septembre.

Cette soirée s'est prolongée autour d'un apéritif dînatoire offert et préparé par les membres et les bénévoles actifs et fidèles de l'association.





Quand les grands mettent le monde des petits en histoires et en musique !

Les P'tites Toupies ont retrouvé avec un immense plaisir le chemin de la médiathèque de Metz Magny après une longue interruption.

Mêlant histoires et chansons, Morgan a tenu en haleine des petits de 6 mois à 2 ans et demi et leur a permis à l'issue de cette prestation de jouer avec les instruments de musique et de choisir des livres.

Les enfants ont écouté avec beaucoup d'attention, les différentes histoires proposées.

Rendez-vous est pris pour le mois de décembre; la forte demande des écoles et des structures d'accueil ne permettant pas de faire des séances plus fréquentes.

Et... un vendredi matin, sous un ciel bleu et un grand soleil, nous avons pris le chemin de chez Bernard et son piano !

Pour cette découverte, nous n'étions que 2 assistantes maternelles et 4 enfants, ne sachant pas comment allaient réagir les petits dans un lieu inconnu et avec des adultes que certains ne connaissaient pas !

C'est avec grand plaisir et un peu de réserve pour certains qu'ils ont écouté Momo raconter des histoires et chanter pendant que Bernard l'accompagnait au piano.

Puis après un morceau de jazz entraînant et joyeux sur lequel les enfants pouvaient danser, ceux qui le désiraient ont pu essayer le piano.



Tout cela s'est terminé par un Petit Papa Noël en musique un peu en avance, à la grande joie de Louise (2ans).

Nous avons en projet d'offrir aux petits un spectacle de clown au mois de décembre ; une représentation de marionnettes proposé par le clown Edgar, professionnel du spectacle et de l'animation

Champs sonores

2024, année clé pour notre association puisque nous travaillons sur la création d'un festival pour l'été.

Dans cette optique, nous cherchons des bénévoles, des fans de musique, des sponsors, des aides, etc. Alors, si vous aussi vous aimez faire la fête, que vous aimez l'environnement associatif et que vous aimez vous rendre utile en passant un bon moment, vous êtes les bienvenus chez nous.

N'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook, par sms ou téléphone au 07 70 37 87 30 ou par mail à champs.sonores@outlook.fr.

Restez bien évidemment connectés sur nos réseaux pour avoir les toutes dernières infos !

A bientôt.

L'équipe de Champs Sonores



Retour sur les conseils municipaux des 7 et 27 septembre et 19 octobre

→ PARTICIPATION AUX SÉJOURS D'ÉTÉ DES ADOLESCENTS

Le C.S.E. les Peltiots a souhaité s'associer au séjour estival proposé par le site d'Augny pour les adolescents, sur le thème de l'inclusion, à Xonrupt-Longemer.

Le coût du séjour s'élève à 674 € pour les adolescents peltrois. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une participation de 80 € par jeune participant afin de diminuer le coût du séjour.

→ ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA STRUCTURE PÉRISCOLAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Règlement consultable sur leur site :

<http://www.lespeltiots.fr>

→ RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE : DESTINATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal décide de renoncer à l'abandon du produit de la chasse communale en sa faveur et donc de répartir le produit entre les propriétaires fonciers.

→ DÉTERMINATION DE LA CONSISTANCE DU LOT DE CHASSE ET FIXATION DU PRIX DE LOCATION

Le Conseil Municipal décide de :

- Constituer un lot de chasse unique, d'une surface de **241 ha 42 ares 48 ca** ;
- Fixer un prix de location de la chasse à **1 000 €/an** (*prix révisable chaque année selon l'indice des fermages*) ;
- Opter pour la procédure de convention de gré à gré si le dossier de l'adjudicataire actuel arrive avant le 30 septembre comme exigé par le règlement.

L'adjudicataire actuel du lot de chasse a montré son intérêt pour reconduire son bail de location de chasse via la procédure en gré à gré.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la procédure de location du nouveau bail de chasse 2024-2033 en gré à gré sous réserve de :

- Réception du dossier complet de l'adjudicataire actuel avant le 30 septembre comme exigé par le règlement ;

- D'un avis favorable de la Commission Consultative de la Chasse Communale lors de l'examen de ce dossier lors de sa prochaine réunion.

→ AIDE ALIMENTAIRE

Deux aides alimentaires ont été accordées :

- Trois bons d'aide alimentaire d'une valeur de **100 €** chacun au maximum, pour une famille ;
- Un bon alimentaire d'une valeur de **60 €** pour une personne seule.

→ MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'État prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

Aussi, le Conseil Municipal, demande à l'État et à SNCF Voyageurs :

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires ;
- De se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

→ RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Les espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts : écologique, historique, paysager, touristique ;

Il est intéressant de disposer d'un état actualisé des chemins ruraux présents sur le territoire communal afin de clarifier le régime de propriété et donc les usages autorisés de ces chemins ;



De plus ce recensement pourra servir à l'élaboration d'un plan de gestion et de mise en valeur des chemins ruraux ;

Ainsi, le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation du recensement des chemins ruraux présents sur le territoire de la commune ;
- Ce recensement sera réalisé par les services municipaux ;
- Ce recensement donnera lieu à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Ses modalités d'organisation seront définies par un arrêté du maire. Au terme de l'enquête, le tableau récapitulatif des chemins ruraux sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

→ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT À LA SUITE DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LORRY MARDIGNY

Le Conseil Municipal Approuve le rapport définitif 2023 de la CLECT évaluant les charges transférées par la commune de Lorry Mardigny à Metz Métropole.

→ SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION RELATIVE À LA TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES

Suite au changement de logiciel de gestion, signature d'une nouvelle convention avec le représentant de l'État pour les échanges électroniques des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture et/ou au contrôle budgétaire.

→ ADMISSION EN NON VALEURS DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Dans le cadre d'un apurement périodique opéré avec le comptable public, admission en non-valeur de 3 titres émis entre 2018 et 2021 qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 3 211,16 €. Cette admission en non-valeur concerne.

→ CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Cession à la SCI VICTOR représentée par Monsieur François MINAIRE, de la parcelle cadastrée 206 section 10 d'une contenance de 06 ca, propriété de la commune, pour la somme de 100 €, les frais de notaire étant supportés par l'acquéreur.

→ DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX – RECOURS AU COMITÉ DE DÉONTOLOGIE MÉTROPOLITAIN

Les dispositions de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 fixent les règles déontologiques auxquelles les élus doivent se conformer avec la plus grande vigilance.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » fixe la possibilité, pour tout élu local, de « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Afin de répondre à cette obligation, le Conseil Municipal décide d'avoir recours au Comité de Déontologie Métropolitain, pour une période de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée

Ce Comité de déontologie est composé des trois personnes suivantes, impartiales et indépendantes, choisies au regard de leur probité, de leur expertise et de leur expérience, notamment dans la sphère publique, la justice ou les collectivités territoriales :

- Etienne GUEPRATTE, Préfet honoraire, Président du Comité ;
- Marie-Agnès MIRGUET, Magistrat honoraire ;
- Bernard HERTZOG, Maire honoraire, Conseiller général honoraire de la Moselle.

→ DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Afin de compléter la «BAL » (une base adresse locale), dénomination du chemin piéton entre la rue de Source et la rue Saint André, « Chemin Père Antoine GAPP » (fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Providence de Saint André en 1820).

→ ATTRIBUTION DU LOT DE CHASSE COMMUNAL

Attribution de gré à gré, du nouveau bail de chasse communal à Monsieur TILLEMENT Vincent pour la période 2024-2033.

→ DÉSIGNATION DE L'ESTIMATEUR DE DÉGÂTS DE GIBIER ROUGE

En application de l'article R.429-8 du Code de l'Environnement et de l'article 13 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, désignation de M. André COURSAINT, domicilié à RÉMILLY, comme estimateur de dégâts de gibier rouge (biches, cerfs, faons, chevreuils et chamois) sur le ban de la Commune de Peltre et pendant toute la durée du bail de chasse.

→ REFACTURATION DES FRAIS LIÉS À LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Décision de refacturer pour la location 2024-2033, les coûts de gestion de la chasse communale estimés annuellement à 300 €, via la trésorerie de Metz-Verny, pour le déduire du montant du produit encaissé.

JVC - Le spécialiste du joint d'étanchéité et de la vulcanisation

JVC est une entreprise spécialisée dans la fabrication de joints et de gaines. Son fondateur **Hubert RISSE** a démarré son activité en 1986 dans une ancienne grange à Aube (57).



Pour développer son activité, Hubert Risse installe sa société dans la zone artisanale de Peltre en juillet 1995 sur un terrain de 3 602 m², les bâtiments occupent une surface totale 1 100 m². Il a formé sa fille Nadège et son fils Olivier. Aujourd'hui, Nadège Risse est la dirigeante de l'entreprise.



L'entreprise est devenue au fil du temps un acteur incontournable par la grande variété de ses produits qui n'ont pas de limite de forme, de dimensions et de matières. JVC produit également en exclusivité des gaines pour la protection des câbles, des fibres optiques, des hautes températures, du feu ou des projections incandescentes (produits utilisés principalement en sidérurgie et métallurgie).

Sa situation géographique lui permet de rayonner sur le Grand-Est, le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. La clientèle de JVC est composée de donneurs d'ordre

industriels, de spécialistes en maintenance industrielle et de grands groupes comme ARCELOR et St Gobain par exemple.



Pour mener à bien sa production, JVC dispose de cinq presses hydrauliques de 8 à 40 tonnes, de deux tables de découpe, de deux presses à chaud, de deux machines à découper en bande, d'un stockeur automatique assisté par ordinateur, d'un appareil de découpe CYPLASMA et de nombreux autres outillages nécessaires à sa production.





En 2017, JVC signe avec la CCI de Moselle le dispositif **“Partenaires superforce Lorraine”** pour optimiser son organisation (*Lean Manufacturing : méthode d'analyse détaillée des étapes du processus industriel et d'optimisation qui vise à réduire le temps nécessaire à la production en éliminant les gaspillages*). L'entreprise investit dans une cabine technique automatisée sous contrôle de la température et de l'hydrométrie pour la fabrication de gaines anti-feu et de manchettes. Ces nouveaux produits permettent un fort développement de l'entreprise.

Pour se faire connaître et vendre ses produits, JVC a investi dans les réseaux sociaux, dans les sites marchands et à créer durant la crise du COVID une boutique en ligne. Nadège RISSE assistée par un apporteur d'affaire se charge du suivi de la clientèle au quotidien.

Nadège ne se contente pas de diriger son entreprise. Elle a également été élue présidente de la CPME 57. Cette confédération regroupe 12 000 dirigeants de TPE/PME/PMI dans les secteurs d'activité Services, BTP, Commerce, Artisanat, Numérique et Industrie. Les engagements de Nadège RISSE sont de représenter et de défendre les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics.



Nadège, Présidente de la CPME

JVC SAS

13, rue du ruisseau St Pierre
Zone Artisanale
57245 PELTRE

TEL : 03 87 38 19 19

Courriel : commerce@jvc-france.fr
www.jvc-france.fr

Groupe HUNAULT

Fondée en 1953 par Roland et Andrée Hunault, le Groupe familial Ambulances Hunault, implanté dans la Zac de Mercy à Peltre, fête, le 29 septembre dernier, ses 70 ans. Une prouesse de longévité !

Spécialisée depuis sa création dans le transport sanitaire, le Groupe qui compte près de 800 salariés, est dirigé, depuis presque 20 ans, par Dominique HUNAULT, fils des fondateurs et président de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA).

La relève familiale est assurée avec Bruno ADENOT, directeur de réseau du Groupe et Aurélien HUNAULT, Directeur général, Groupe A68, respectivement neveu et fils de Dominique.

Cette société connue dans tout le département est un acteur incontournable du secteur de la santé aux chevets des patients de Moselle (8 implantations), en Meurthe et Moselle (2 implantations) et depuis peu du Haut-Rhin (8 implantations du Groupe A68).

Le groupe bénéficie d'une grande expérience dans la prise en charge des patients urgents et non urgents avec un personnel qualifié et diplômé et réalise plus de 100 000 interventions par an.

Sa nouvelle plate-forme de régulation du site de Mercy accueille des standardistes et des coordinateurs d'expérience, mais aussi du matériel dernier cri en matière de communication, de gestion et de suivi du trafic.



Réglementation en matière de plantations

Les services de la mairie sont régulièrement contactés pour des problèmes de voisinage liés aux plantations.

Aussi, rappelons-nous qu'en l'absence de réglementation locale, c'est l'article 671 du code civil qui s'applique et prévoit les distances à respecter pour les plantations par rapport à la limite séparative entre les propriétés privées.

→ QUELLE DISTANCE MINIMUM AVEC LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ ?

Un arbre dont la hauteur est supérieure à **2 mètres** (ou si à terme, il atteint 2 mètres) se plante à **au moins 2 mètres de la limite entre les propriétés**.

S'il mesure **moins de 2 mètres**, il doit être planté à **au moins 50 cm de la limite séparative**.

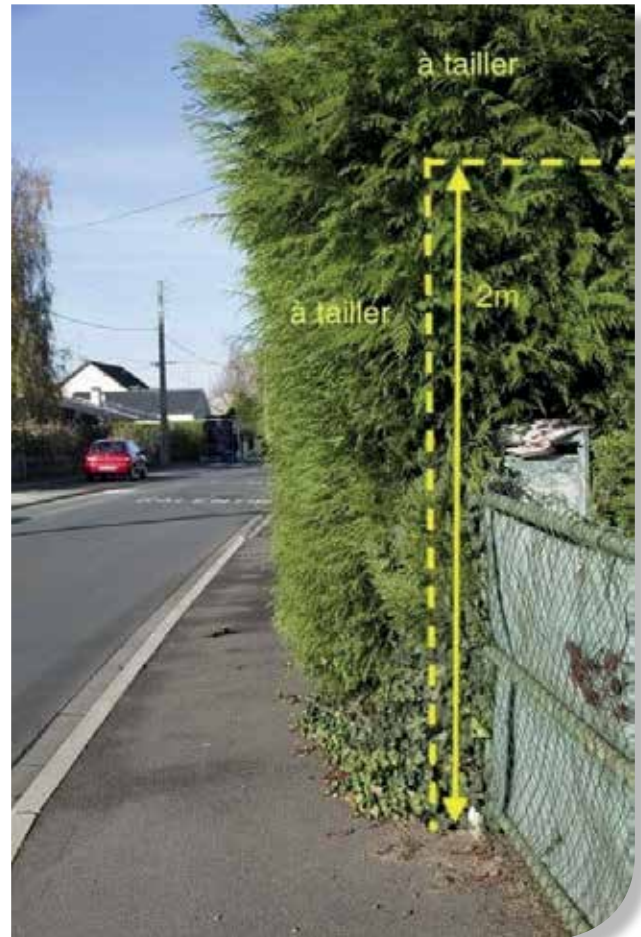
→ QUE FAIRE EN CAS DE BRANCHES QUI DÉPASSENT ?

Pour les branches qui dépassent sur votre propriété, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il les coupe. En cas de refus, vous pouvez exercer un recours contre votre voisin mais vous ne pouvez pas les couper vous-même.

→ QUE FAIRE SI LES RACINES DÉBORDENT ?

Les racines débordent sur votre terrain : **vous avez le droit de les retirer vous-même**.

Les plantations âgées de plus de 30 ans et n'ayant soulevé aucun litige jusqu'alors bénéficient d'une prescription trentenaire.



PETIT RAPPEL UTILE !

Chaque riverain a également l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses arbustes et haies afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire pourra être engagée.

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

2232 actes sont enregistrés
dans le registre des naissances

État civil

18 août au 15 octobre 2023

NAISSANCES

- Solal RICHARD GINET,
le 08 septembre 2023, à Peltre

DÉCÈS

- Sœur Geneviève, Agnès BREDAR, le 06 septembre 2023, à Vantoux
- M. Serge CARDRON, le 04 octobre 2023, à Vantoux ;
- Mme Martine ROMEL épouse BASTIEN, le 15 octobre 2023, à Metz

Calendrier des manifestations

VENDREDI 10 NOVEMBRE À 19H00 :

Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h00)
à la salle des fêtes

SAMEDI 11 NOVEMBRE À 9H20 :

Commémoration de la victoire et de la paix,
jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918,
et hommage à tous les morts pour la France
au Monument aux morts

JEUDI 16 NOVEMBRE À 19H30 :

AG de l'AS PELTRE à la salle des fêtes

VENDREDI 17 NOVEMBRE À 20H00 :

AG de l'Association Familiale à la salle des fêtes

VENDREDI 24 NOVEMBRE À 19H30 :

AG de l'Association pour la Gestion de la Fête
Villageoise à la salle des fêtes

DIMANCHE 26 NOVEMBRE DE 9H00 À 17H00 :

Marché de Noël et bourse aux jouets
à la salle des fêtes

SAMEDI 2 DÉCEMBRE À 16H30 :

Cortège de Saint Nicolas

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE À 11H45 :

Cérémonie d'hommage aux morts de la guerre
d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie
au Monument aux morts

MERCREDI 6 DÉCEMBRE À 20H00 :

AG du TC PELTRE à la salle des fêtes

VENDREDI 8 DÉCEMBRE À 19H00 :

Loto de l'AEA (ouverture des portes à 18h00)
à la salle des fêtes

SAMEDI 9 DÉCEMBRE À 20H00 :

Concert de Noël
par le Chœur CRESCENDO
à l'église Notre Dame de l'Assomption

DIMANCHE 7 JANVIER 2024 À 16H00 :

Concert de l'Épiphanie
par la Chorale « JUBILATIO »
à l'église Notre Dame de l'Assomption

DIMANCHE 14 JANVIER DE 9H00 À 17H00 :

Bourse à la puériculture à la salle des fêtes

DIMANCHE 21 JANVIER À 12H00 :

Repas des Seniors à la salle des fêtes